



## Formulaire d'application

# Atterrissage(s) dans une zone protégée lors de vols de travail Pour entreprise de transport commercial par hélicoptère

Autorisation selon art. 19 et 28 de l'ordonnance sur les atterrissages en campagne (OSAC; RS 748.132.3)  
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20100182/index.html>  
Taxe selon art. 38 lit.h chiffre 3 OEmol-OFAC (RS 748.112.11) selon temps consacré entre CHF 100.- et 50'000.-

### Instructions:

Ce formulaire, dûment rempli, doit être déposé au minimum 10 jours ouvrables avant les opérations à l'adresse suivante: **heli@bazl.admin.ch**

## 1. Nom de la zone protégée:

Date du/des atterrissage(s): \_\_\_\_\_

## 2. Entreprise de transport par hélicoptère:

Nom : \_\_\_\_\_

AOC N°: \_\_\_\_\_

SPO.HRA N°: \_\_\_\_\_

Adresse email: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

voir en annexe: carte avec la place d'atterrissage et les routes d'approche et décollage.

Une autorisation ne sera émise que si le transport aérien prévaut sur l'importance de la zone protégée. Notamment s'il n'est pas possible d'atteindre ce lieu par d'autres moyens de transport (par ex. camion) de manière moins dommageable, à moindre frais et dans des délais raisonnables (art. 28 al. 1 OSAC).

Veuillez justifier pourquoi ce transport avec atterrissage(s) dans cette zone protégée est nécessaire:

Date, signature  
du responsable des opérations: (NPFO): \_\_\_\_\_

## 3. Client:

Nom, adresse: \_\_\_\_\_

Adresse email: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

But du transport aérien: \_\_\_\_\_



Formulaire d'application

**Atterrissage(s) dans une zone protégée lors de vols de travail  
 Pour entreprise de transport commercial par hélicoptère**

Autorisation selon art. 19 et 28 de l'ordonnance sur les atterrissages en campagne (OSAC; RS 748.132.3)  
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20100182/index.html>  
 Taxe selon art. 38 lit.h chiffre 3 OEmol-OFAC (RS 748.112.11) selon temps consacré entre CHF 100.- et 50'000.-

Nom de la zone protégée: \_\_\_\_\_

Date du/des atterrissage(s): \_\_\_\_\_

**4. Avis de l'autorité cantonale concernée (art. 28 al. 2 OSAC)**

Nom de l'autorité cantonale: \_\_\_\_\_

Une autorisation ne sera émise que si le transport aérien prévaut sur l'importance de la zone protégée. Les autorités cantonales spécialisées étudient si et comment les objectifs de protection sont compromis par ces atterrissages ou sous quelles conditions (heures, saisons) ils pourraient tout de même être autorisés.

Quels sont les objectifs de protection concernés? \_\_\_\_\_

Sont-ils compromis?

- oui, justification: .....
- non, justification: .....

Est-ce que cet/ces atterrissage(s) portent atteintes à des intérêts prépondérants?

- oui, lesquels: .....
- non .....

Est-ce cet/ces atterrissage(s) doivent être soumis à des conditions?

- oui, indiquez conditions et justifications: .....
- non .....

Remarques: .....

Lieu, date,  
 timbre et signature: